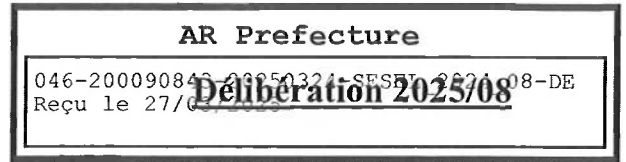


SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Escamps sous la présidence de Monsieur Francis FIGEAC.



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Nombre de délégués votants : 32

Présents (17) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, AYMARD Marcel, CAMMAS Francis, CONTE Christian, COUPY Daniel, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine, DUBOIS Gérard (suppléant ORTALO-MAGNE André), FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, HAUVETTE Alix, ISSALY Jacques, MENOUX Ludovic,

MORICE Pierre, NODARI Sébastien, ROUET Jacques (suppléant ESTIVAL René), VALETTE Roselyne.

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Madame DELLER.

Absents excusés (9) : Mmes et MM ALIBERT-SENS Charles-Louis, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme, GOURGOU Jean-Pierre, MAROT Michel, MASSY Christian, MONTAGNE Yannick.

Absents (5) : Mme et MM. HEBRARD Laurent, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude, WAGNER Marie-France.

Monsieur Francis FIGEAC est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Comité Syndical est réuni sous la présidence de Monsieur Francis FIGEAC, 1^{er} vice-président. Après que Monsieur PECH Didier, le Président du Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot, ait quitté la salle, et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le comité syndical délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le Président.

Considérant que le compte administratif dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte de gestion ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		547 977.64		40 208.86		588 186.50
Opérations de l'exercice	318 412.76	518 838.13	168 131.31	189 518.42	486 544.07	708 356.55
TOTAUX	318 412.76	1 066 815.77	168 131.31	229 727.28	486 544.07	1 296 543.05
Résultat de clôture		200 425.37		21 387.11		221 812.48
Restes à réaliser			10 000.00		10 000.00	0
TOTAUX CUMULES	318 412.76	1 066 815.77	168 131.31	229 727.28	486 544.07	1 296 543.05
RESULTATS DEFINITIFS		748 403.01		61 595.97		809 998.98

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au besoin de financement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 27 MARS 2025
Publié ou notifié le 27 MARS 2025
Le Président




FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Escamps, le 24 mars 2025

Le 1^{er} Vice-Président

Francis FIGEAC